

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



No. de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-
L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DES CAVALIERS**

Procès-verbal de la deuxième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024, tenue le 14 novembre 2023 à 18h30 à l'école des Cavaliers.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Marie-Paule Boucher	Parent
Jolyane Meloche	Parent
Judith Lachance	Parent
Claudine Clément	Enseignante
Rebecca Charles	Enseignante
Maryse-Anne Chevrier	Parent
Céline Monfils	Parent

Monsieur

Jean-François Poirier	Parent
Maxime Belzil	Personnel de soutien

SONT ABSENTS

Myriam Allard	Parent
Julie Anne Blanchard	Orthophoniste
Eli Agbobli	Technicienne au service de garde

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mesdames

Line Sévigny	Directrice
Mélanie Duguay	Directrice adjointe

CE #2324-16

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par monsieur Jean-François Poirier et appuyé par Madame Céline Monfils d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	---

	Dans la section des personnes absentes, il faudrait ajouter Maxime Belzil- personnel de soutien.
CE #2324-17	3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2023 La présidente fait le survol du procès-verbal. Il est proposé par Marie- Paule Boucher, appuyée par Claudine Clément d'adopter le procès-verbal du 10 OCTOBRE 2023.
CE #2324-18	4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL -Aucun suivi à préciser
CE #2324-19	5. QUESTIONS DU PUBLIC 1- Un parent demande s'il est commun de permettre autant d'écoute télévisuelle durant les journées pédagogiques/ un autre parent s'interroge aussi sur le contenu présenté aux élèves. Les personnes concernées nous assure qu'un rappel sera fait auprès du personnel. Une ligne directrice a été proposée par les années passées afin de mieux encadrer le contenu et le temps qu'il est permis de présenter aux élèves. 2- Un parent demande s'il est possible de proposer un appel d'offre pour offrir de nouvelles activités parascolaires. Des vérifications doivent être effectuées et un suivi sera fait lors de la prochaine rencontre du CÉ à cet effet. 3- Des parents demandent des comptes-rendus en ce qui concerne le comité de sécurité aux abords de l'école. Une rencontre doit avoir lieu dans les jours à venir. Il y aura donc un compte-rendu à cet effet qui sera présenté lors de la prochaine rencontre du CÉ.
CE #2324-20	6. MOT DE LA PRÉSIDENTE Madame Allard étant absente ce soir, c'est Madame Marie-Paule Boucher qui présidera la rencontre du CÉ.

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	---

CE #2324-21

Madame Boucher tient à remercier toute l'équipe école pour leur chaleureux accueil lors des activités du jour du souvenir. Plusieurs parents- militaires ont fait des présentations dans une quinzaine de classe. Nous sommes tous d'accord pour dire que ce fût un franc succès et nous désirons évidemment offrir cette collaboration à nouveau l'an prochain. Il est d'ailleurs proposé d'ajouter ce point à l'ordre du jour du CÉ de juin 2024.

Madame Duguay nous rappelle que nous sommes en contexte de grève et que certaines journées thématiques ont dû être mises en suspens. Bien évidemment lorsque ce conflit sera réglé, nous désirons faire davantage appel à la participation des parents.

7. MOT DE LA DIRECTION

Madame Line Sévigny est heureuse de nous annoncer que son intégration au sein de notre école est facile et naturelle. Son nouveau milieu de travail lui plaît beaucoup. Elle avoue tout de même avoir hâte de rencontrer tout le personnel dans un contexte plus normal. Malgré la grève qui sévit présentement, tout ce met rondement en branle.

Parmi les activités passées et à venir, elle nous parle de la visite de l'hygiéniste dentaire qui a eu lieu au mois d'octobre ainsi que de la visite prévue de l'optométriste en novembre.

Elle désire elle aussi, souligner la participation des parents lors de ces journées.

8. DÉCISIONS :

CE #2324-22

8.1 PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Madame Line Sévigny fait la présentation des moyens qui sont et seront mis en place pour atteindre les objectifs du plan de lutte. Elle nous assure que tout sera fait afin qu'il soit respecté.

Les objectifs se veulent accessibles et réalisables pour tous.

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	---

CE #2023-23	Monsieur Belzil nous partage le contenu qu'il a obtenu lors de la formation parapluie offerte par le SPVG. Il nous répète qu'avec la mise en place de ce plan, nous voulons apporter plus de cohérence dans les interventions de tous les acteurs du milieu. Lors de l'adoption du contenu, il sera éventuellement possible de consulter le tout sur le site internet de l'école. -CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver le plan de lutte de l'école conformément à l'article 75.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ; -CONSIDÉRANT que le plan de lutte a été élaboré en collaboration avec le personnel de l'école ; -EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claudine Clément et appuyé par Maxime Belzil il est résolu à l'unanimité ; -D'APPROUVER le plan de lutte pour 2023-2024 tel que discuté. 8.2 Résolution concernant l'utilisation du cellulaire -CONSIDÉRANT QU'en vertu des deux premiers alinéas de l'article 459.6 de la <i>Loi sur l'Instruction publique</i> (chapitre I-13.3) (ci-après « LIP ») le ministre de l'Éducation peut notamment, dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées, émettre des directives à un ou plusieurs centres de services scolaires portant sur l'administration, l'organisation, le fonctionnement ou les actions de ceux-ci ; -CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation a émis une directive concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs, la montre intelligente et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés de l'enseignement de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire ;
-------------	---

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



-CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 201 de la LIP, le directeur général du centre de services scolaire assure notamment la gestion courante des activités du centre de services scolaire ;

-CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 96.12 de la LIP, le directeur de l'école s'assure notamment de l'application des décisions du conseil d'établissement et des autres dispositions qui régissent l'école ;

-CONSIDÉRANT QUE la directive s'appuie d'abord sur la priorité accordée à la réussite éducative des élèves ainsi qu'à leur bien-être, en favorisant un climat plus propice à l'enseignement et à l'apprentissage ;

-CONSIDÉRANT QU'elle vise à interdire l'utilisation du cellulaire, des écouteurs, montres intelligentes et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés de l'enseignement de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Céline Monfils et appuyé par Rebecca Charles il est résolu à l'unanimité ;

-D'APPUYER la résolution concernant l'utilisation du cellulaire tel que discuté.

CE #2023-24

**8.3 OUVERTURE ET FERMETURE DU SERVICE DE GARDE
PENDANT LA SEMAINE DE RELÂCHE 2023-2024**

-CONSIDÉRANT que le service de garde doit s'autofinancer lors de la semaine de relâche ;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Claudine Clément et appuyé par Céline Monfils il est résolu à l'unanimité ;

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	---

CE #2023-25	-D'APPROUVER la fermeture de service de garde lors de la semaine de relâche en mars 2024. 8.4 Changement de prix pour la participation des journées pédagogiques (activités et sorties) Madame Line Sévigny présente les changements de prix des activités et des sorties du service de garde. Celle-ci nous informe que plusieurs frais doivent être modifiés à la hausse afin d'éviter un déficit. - CONSIDÉRANT que l'article 87 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction ; - CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} para. de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école ; - CONSIDÉRANT que l'information sera partagée aux parents au sein du document intitulé « Guide fonctionnement 2023-2024 » ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Jean-François Poirier, appuyée par Madame Marie-Paule Bouchard, il est résolu à l'unanimité ; - D'ADOPTER une hausse des coûts qui respectera le budget pour la participation aux journées pédagogiques du calendrier 2023-2024.
CE #2023-26	8.5 Proposition de changer le calendrier de rencontres du CÉ Il est proposé de modifier la date du 6 février 2024 pour celle du 13 février 2024. CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances :

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	---

	- CONSIDÉRANT que les membres souhaitent que les rencontres se déroulent le mardi soir ; - CONSIDÉRANT que le calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie- Paule Boucher appuyée par Rebecca Charles il est résolu à l'unanimité ; -D'ADOPTER la nouvelle date du 13 février 2024 pour la rencontre du CÉ du mois de février 2024. 9. INFORMATIONS
CE #2023-27	9.1 PROJET ÉDUCATIF Madame Line Sévigny nous présente les grandes lignes du projet éducatif. Il sera soumis au CÉ pour adoption à la rencontre de décembre.
CE #2023-28	10. MOT DES ENSEIGNANTS Madame Rebecca Charles remercie les parents qui ont participé à la présentation lors de la journée du souvenir. Elle souligne la fin de la première étape qui arrive cette semaine ainsi que les rencontres de parents. Madame Claudine Clément va dans le même sens que sa collègue en ajoutant que tout le personnel espère que le contexte de grève ne va pas s'éterniser.
CE #2023-29	11. MOT DES PROFESSIONNELS La représentante est absente.
CE #2023-30	12. MOT DU PERSONNEL DE SOUTIEN Monsieur Maxime Belzil présente lui aussi ses remerciements aux parents impliqués lors des activités du jour du souvenir. Monsieur Belzil accueil présentement un stagiaire et est très heureux de pouvoir participer à la formation de la relève.

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	---

CE #2023-31	13. MOT DU SERVICE DE GARDE La représentante est absente.
CE #2023-32	14. Mot de l'OPP Madame Jolyane Meloche nous annonce que le prochain dîner-pizza devra être reporté en cas de grève. Madame Meloche demande s'il serait possible d'octroyer un pourcentage des montants amassés par les différentes levées de fonds afin d'aménagement plus de rangement à la bibliothèque. Il est proposé d'engager la même compagnie qui avait initialement aménagée la bibliothèque. Madame Sévigny discute des fonds de la persévérance scolaire qui pourraient aussi faire partie des budgets utilisés. Il est proposé d'effectuer tout d'abord une soumission. Ainsi la question devra être un point du suivi lors de la prochaine rencontre du CÉ en décembre.
CE #2023-33	15. MOT DU COMITÉ DE PARENTS Monsieur Jean-François Poirier souligne qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité de parents depuis notre dernier CÉ. Il nous partage tout de même qu'il y aura prochainement de l'information concernant l'approche régionale sur la francisation. Une lettre devrait être soumise lors de la prochaine rencontre du comité de parents.
CE #2023-34	16. VARIA
CE #2023-35	17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Jean- François Poirier appuyé par Madame Claudine Clément que l'assemblée soit levée à 20h29.

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

